

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 18 novembre 2025 à 14h00

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93) Immeuble EUROPEEN – 1 Promenade Jean Rostand – 7^{ème} étage – Salle G

EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier sis à **BONDY (93)**
211 avenue Galliéni

Cadastrés section L n° 134, lieudit « 211 avenue Galliéni » pour 92a 59ca

LOT N° 58 : Un **APPARTEMENT** de type F3 dans le bâtiment B, au 7^{ème} étage comprenant : séjour, deux chambres, WC, salle de bains.

LOT N° 233 : Une **CAVE n° C58** au sous-sol du bâtiment B.

LOT N° 385 : Un **EMPLACEMENT COUVERT** au sous-sol.

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des copropriétaires de la résidence La Bruyère : 211 avenue Galliéni - 93140 BONDY, pris en la personne de son Administrateur provisoire, la SELARL BLERIOT & ASSOCIES sis 26 chemin de la Madeleine à BOBIGNY (93000), pris en la personne de Maître Philippe BLERIOT, désigné en cette qualité par Ordonnance initiale rendue le 2 septembre 2005 dont la mission a été régulièrement prorogée depuis lors, et dernièrement le 02/09/2024, ayant pour Avocat Maître Nathalie AUFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

MISE À PRIX : 30.000 €

(TRENTE MILLE EUROS)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 19 septembre 2025. Signé Maître Nathalie AUFRAY, Avocat.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À Maître **Nathalie AUFRAY**, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis, 2 rue de Lorraine (93000) BOBIGNY, **TEL. 01.48.30.11.11**, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 25/03924)

► Sur les lieux où une visite sera organisée le **mardi 4 novembre 2025 à 11h**.

► Sur INTERNET : www.vench.fr